



Formation romande
des candidats au diaconat permanent

Formation romande des candidats au diaconat permanent

I. Principes et acteurs

La formation au diaconat permanent est l'une des tâches du CCRFE, selon le mandat confié initialement par la COR. Sur décision de la COR (13.11.15), les diocèses de Sion et de Lausanne-Genève-Fribourg, ainsi que l'Abbaye territoriale de Saint-Maurice, confient leurs candidats au CCRFE dès l'automne 2016.

Que ce soit dans un ministère aux périphéries (dans le monde et en activité professionnelle), dans un ministère d'agent pastoral ou de service caritatif, social ou administratif de l'Eglise, les diacres sont consacrés par l'imposition des mains pour être, dans toute leur vie et pour toute leur vie, au service de l'Eglise et de sa mission dans le monde, en particulier auprès des plus pauvres, en communion étroite avec l'évêque et son presbytérium. Par la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité (cf. LG 29), les diacres sont appelés à annoncer l'Evangile et à le prêcher, à contribuer à la catéchèse et à l'évangélisation, à préparer et célébrer les sacrements du baptême et du mariage, parfois à présider des funérailles, à accompagner les plus pauvres et à rejoindre les personnes les plus éloignées de l'Eglise. Par nature polymorphe, ce ministère requiert des compétences et des aptitudes toujours croissantes, tant du point de vue théologique et pastoral, que social et existentiel.

Il est donc nécessaire que la formation au diaconat permanent prépare les candidats à relever le plus adéquatement possibles ces défis. Une formation trop « légère » risquerait au contraire d'accentuer le déficit de reconnaissance du ministère diaconal dans l'Eglise locale, qui provoquerait une difficulté d'intégration des diacres dans le corps pastoral et ministériel.

La présente formation, qui tient compte des directives en place dans les diocèses romands,¹ entend renforcer la cohérence thématique du parcours et le suivi des candidats, favoriser leur assimilation et leur approfondissement théologique, et structurer un processus pédagogique de croissance spirituelle et missionnaire. La formation ne prétend pourtant pas répondre à tous les défis de ce ministère énoncés ci-dessus. Mais elle a pour but d'offrir un socle humain, intellectuel et spirituel fondamental pour que le ministère diaconal puisse se déployer. Sur ce socle de base, les candidats et leurs formateurs, en fonction de la mission confiée par l'évêque, devront être attentifs à développer les compétences nécessaires par l'acquisition d'outils spécifiques.

Il nous apparaît que la mise en œuvre de cette formation devrait se prolonger par une réflexion théologique et pastorale sur la place et la mission propre du ministère diaconal pluriforme dans la vie et la mission de l'Eglise locale. Il s'agirait de mieux identifier encore la nécessité ecclésiologique, les besoins spécifiques et l'appel au diaconat pour des situations pastorales concrètes. Le CCRFE entend y contribuer dans la mesure de ses possibilités.

Les acteurs de la formation au diaconat permanents sont :

1. *Le candidat* lui-même, qui investira son temps, son travail et tout son être à la transformation humaine, intellectuelle et spirituelle nécessaire en vue du ministère diaconal.
2. *L'ordinariat* de chaque diocèse et les instances instituées par lui.
3. *L'équipe de direction du CCRFE*, qui porte la responsabilité du contenu et des validations de la formation humaine, spirituelle, théologique et pastorale.
4. *L'accompagnateur* des candidats au diaconat permanent (membre du CCRFE), dont la tâche est de suivre le discernement, la maturation humaine et spirituelle des candidats, et d'en faire un rapport régulier à l'autorité pastorale (cf. cahier des charges). Il accompagne les candidats dans les différentes démarches et étapes vers l'ordination et garantit le lien avec la

¹ Principalement les Diocèses de Sion et de Lausanne, Genève et Fribourg, puisque le Diocèse de Bâle n'ordonne au diaconat permanent que des théologiens, agents pastoraux. Cf. *Directives pour l'acheminement au Diaconat permanent* du Diocèse de Sion (2011) ; *Directives pour l'acheminement au ministère diaconal* du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (2014). Nous nous référons également aux *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents* (1998) et au *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents* (1998).

communauté d'insertion. Il assure en outre l'organisation pratique des rencontres de formation et leur suivi.

5. *Le conseiller d'étude*, chargé d'accompagner et d'assister le candidat dans l'assimilation des connaissances théologiques et pastorales, dans ses lectures et dans la rédaction de ses travaux.
6. Si possible *le curé* de la paroisse d'insertion, qui veille à l'intégration du candidat dans la pastorale locale et contribue à son introduction progressive à la pratique pastorale (baptêmes, mariages, liturgie, diaconie, etc.). Son implication est modérée et coordonnée par l'accompagnateur des candidats.

II. Projet pédagogique

Le concept de formation est basé sur le profil actuellement majoritaire des candidats au diaconat permanent : des hommes en pleine activité professionnelle, qui ne peuvent se consacrer à la formation que durant leur temps libre.

1. La formation se déroule sur 6 ans :
 - 1 an de discernement, à raison de 9 rencontres par an ;
 - 3 ans de formation cyclique thématique avant l'ordination, à raison de 9 rencontres par an ;
 - 2 ans d'approfondissement cyclique thématique après l'ordination, dans l'idéal à raison de 9 rencontres par an ; cet approfondissement se réalise par un processus de relecture de pratique et d'expériences pastorales ; il sera tenu compte des spécificités de chaque nouveau diacre.

Voir la présentation synthétique p. 6.

Le volume total est de 392 unités d'enseignement (heure) en présentiel (soit env. 63 unités/année). S'y ajoutent le travail personnel d'assimilation et de restitution, et la retraite annuelle de quatre jours.

Il est souhaitable que les candidats participent en outre à la session inter-ministère de trois ou quatre jours en février de chaque année, qui rassemble tous les candidats à un ministère ordonné ou laïc pour la Suisse romande.

Les épouses sont associées, dans la mesure de leurs possibilités, à l'ensemble de la formation. Quoi qu'il en soit, une journée par année sera en principe organisée pour les seules épouses, pour aborder des questions spécifiques de manière structurée et accompagnée.

2. Les cours sont accompagnés du dispositif suivant :
 - la lecture obligatoire d'un ouvrage par année (livre ou ensemble d'articles) lié à la thématique annuelle, avec une restitution de lecture (écrite ou orale, à définir en dialogue avec le conseiller d'études) ;
 - un travail de synthèse personnelle liée à la thématique annuelle (5-10 pages) ;
 - un travail de suivi entre chaque séance de cours : travaux préparatoires, lectures, assimilation personnelle ;
 - l'accompagnement de chaque candidat par un conseiller d'études. Ce dernier suit et soutient le candidat dans ses lectures, son travail d'assimilation, ses questions d'ordre méthodologique et la rédaction de ses travaux.

3. La pédagogie mise en œuvre ne vise pas la transmission d'un savoir académique, mais accompagne l'intégration des fondamentaux de la foi.
 - L'accent de l'enseignement est mis sur la spécificité diaconale dans les thèmes abordés et doit contribuer à la construction de l'identité et du ministère diaconal.
 - Dans les différentes thématiques, la dimension biblique est privilégiée.
 - En ce qui concerne la théologie, le Concile Vatican II occupe une place centrale.
 - Les modalités d'enseignement, essentiellement interactives, doivent favoriser le cheminement spirituel.
4. L'accompagnement des candidats – discernement, élaboration du projet diaconal, insertion dans la communauté, groupe d'accompagnement, et rapport à l'autorité pastorale – est assuré par l'accompagnateur, qui est dans la mesure du possible un diacre permanent. Il exerce son ministère sous la responsabilité du CCRFE. Il rend compte de son accompagnement directement aux Ordinariats et/ou aux structures subsidiaires instituées par ces derniers. Il est nommé par la COR sur proposition du CCRFE.
5. Le curé de la paroisse de chaque candidat (ou un prêtre désigné par l'autorité pastorale) est associé à la formation du futur diacre permanent, spécialement pour les questions pratiques concernant la liturgie et la pastorale sacramentelle (mariages, baptêmes). Il veille à l'intégration dans la communauté locale et la reconnaissance par celle-ci du charisme propre du futur diacre. Le lien avec les instances de formation est assuré par l'accompagnateur.
6. La constitution d'un groupe d'accompagnement (cf. directives du Diocèse LGF) est conseillée dès la deuxième année de formation (et requis en LGF pour l'année avant l'ordination). Ce groupe contribue au discernement, à la construction de l'identité diaconale du candidat et à la définition de son projet diaconal, ainsi qu'à son insertion dans la communauté locale. Le lien avec les instances de formation est assuré par l'accompagnateur.
7. En fonction des exigences spécifiques de chaque Diocèse, et selon le projet diaconal (agent pastoral ou en milieu professionnel), le profil, les disponibilités et les charismes propres de chaque candidat, cette offre de formation est appelée à s'articuler avec d'autres dispositifs de formation initiale :
 - Les parcours cantonaux de formation : ils peuvent être un complément nécessaire, voire obligatoire dans le Diocèse de Sion, selon le profil et l'expérience des candidats.
 - IFM : celui-ci semble une voie privilégiée pour la préparation au ministère diaconal, et ce quel que soit le projet diaconal ; il est le minimum requis pour un diacre permanent agent pastoral. Il est également possible de faire l'ensemble de la formation IFM en parallèle à un engagement professionnel non ecclésial, à raison d'un jour par semaine sur cinq ans (soit 20%). Ce parcours permet alors des ajustements mutuels (équivalences) de la formation spécifique au diaconat et de l'IFM. Cette possibilité pose la question d'un soutien financier des Diocèses pour faciliter la réduction du temps de travail professionnel durant la période de formation diaconale. De manière analogue à ce qui est mis en place pour des laïcs à l'IFM, l'Eglise ne pourrait-elle pas mettre à disposition des ressources financières pour permettre aux candidats de libérer un 20% pour leur formation ?
 - Télé-enseignement avec les Facultés de Strasbourg, de Lyon ou Domuni : dans ce cas, le conseiller d'études doit accompagner cette formation complémentaire pour ne pas laisser un candidat seul dans ce processus.
 - Etudes de théologie à la Faculté de théologie de Fribourg, possibles également à 50%.

	Année de discernement	Formation 1 (cyclique) <u>Bible</u>	Formation 2 (cyclique) <u>Théologie</u>	Formation 3 (cyclique) <u>Morale, Liturgie, Diaconie</u>	Approfondissement 1 (cyclique) <u>Pastorale sacramentelle, éthique</u> (relecture de pratique)	Approfondissement 2 (cyclique) <u>Pastorale suite</u> (relecture de pratique)
Séance 1	Thème d'actualité ecclésiale (récollecion, rencontre)					
Séance 2	Suivre le Christ Serviteur	Introduction générale	Mystère de Dieu et Trinité I	Théologie morale I Anthropologie	Pastorale sacramentelle I	Pastorale sacramentelle III
Séance 3	Le Diaconat dans l'histoire	Pentateuque : Gn 1-4	Mystère de Dieu et Trinité II	Théologie morale II	Pastorale sacramentelle II	Pastorale sacramentelle IV
Séance 4	Discernement (Legavre)	Prophètes	Mystère du Christ I	Communion – collaboration des ministères	La mission de l'Eglise dans le monde de ce temps (GS)	Diaconat et vie familiale
Séance 5	Diaconat et vie familiale	Psaumes	Mystère du Christ II	Théologie de la liturgie I	Ethique I	Atelier pastoral
Séance 6	Lire la Bible (lectio divina, Evanglie à la maison, etc.)	Evangiles synoptiques	Mystère de l'Eglise I	Théologie de la liturgie II	Ethique II	Approfondissement biblique (p.ex. théologie de la souffrance)
Séance 7	Croire aujourd'hui I	Actes	Mystère de l'Eglise II	L'office liturgique du diacre (rituels)	La prédication, commenter la Parole, relecture de pratique	DP en relation à une EP
Séance 8	Croire aujourd'hui II	Littérature johannique	Sacrements I (et perspectives pastorales)	Diaconie – Charité et fraternité	Engagement professionnel et diaconat (relecture)	Relecture de pratique
Séance 9	La prière personnelle et communautaire (LH, oraison, etc.)	Littérature paulinienne	Sacrements II (et perspectives pastorales)	Diaconie II – DP en milieu professionnel	Atelier pastoral	Communion – collaboration des ministères
Homilétique	–	Introduction à l'art de la prédication 1 j. durant l'année qui précède l'ordination / exercices pratiques dans les journées			–	–
Epouses	Une journée par année est dédiée à une rencontre des épouses sur une thématique spécifique					

